



Compte-rendu du 2ème COPIL du Plan national migrateurs amphihalins

Le 30 septembre 2021, en
visioconférence

Direction de l'Appui aux Stratégies Biodiversité
Rédacteurs : Marine Porteneuve, Bénédicte Valadou

Le plan national migrateurs amphihalins (PNMA) est élaboré par l'office française de la biodiversité avec l'appui de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) sous le pilotage de la Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) et la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA). Afin d'orienter ce projet, un COPIL a été mis en place, réunissant des représentants de l'État, des collectivités, de l'hydroélectricité, de la pêche, de la recherche, des associations de gestion, protection et restauration des poissons migrateurs, des agences de l'eau et autres usagers. Tous ces acteurs étant en capacité de prendre des engagements et d'aider à la mise en œuvre du PNMA.

Ce compte-rendu reprend les échanges qui ont eu lieu via les plateformes Zoom et Klaxoon lors du COPIL élargi qui s'est tenu le 30 septembre 2021.

Liste des participants

- **Adam** Gilles (DREAL Nouvelle-Aquitaine)
- **Ampen** Nicolas (OFB - équipe projet PNMA)
- **Baisez** Aurore (LOGRAMI)
- **Belveze** Corinne (DEB)
- **Bearez** Marie (CNR)
- **Bellot** Cécile (FHE)
- **Blanc** Eric (Pêcheurs marins professionnels)
- **Cadic** Nadou (DGITM/DAM/DML)
- **Castel** Laure (ARMC)
- **Campton** Pierre (MRM)
- **Chanseau** Matthieu (OFB - équipe projet PNMA)
- **Charles** Maud (INRAE)
- **De oliveira** Eric (EDF)
- **Didiot** Anne (EDF)
- **Fillinger** Laura (DIRM NAMO)
- **Guillouet** Jérôme (FNPF)
- **Lagarde** Raphaël (Université de Perpignan)
- **Lalement** René (OFB - équipe projet PNMA)
- **Lecomte** Marie (CNPMEM)
- **Mace** Didier (CONAPPED)
- **Menesson** Marion (MNHN)
- **Menguy** Laurent (DIRM Nord Atlantique-Manche Ouest (NAMO))
- **Ngadja-santhe** Arnaud (DPMA)
- **Oumoussa** Hamid (FNPF)
- **Porteneuve** Marine (OFB - INRAE)
- **Stolzenberg** Nicolas (CONAPPED)
- **Teichert** Nils (MNHN)
- **Tesseyre** Dominique (AE Adour-Garonne)
- **Toison** Vincent (OFB - équipe projet PNMA)
- **Vernet** Marilyne (Régions de France)
- **Valadou** Bénédicte (OFB - équipe projet PNMA)

Sont excusés :

- **Beaulaton** Laurent (OFB - équipe projet PNMA)
- **Feunteun** Eric (MNHN)
- **Herfaut** Johanna (ARA France)

- **Lambert** Patrick (INRAE)
- **Lengrand** François (DEB)
- **Le Tellier** Valentin (DEAL Réunion)
- **Vienne** Laurent (AELB)

Ordre du jour

Le COPIL a été programmé sur 5 heures et divisé en 3 séquences de travail via zoom et un tableau Klaxoon préalablement investi par les organisateurs. Quelques règles de travail ont été données afin d'avoir des échanges bienveillants et constructifs et une participation de tous.

Ordre du jour :

1. Faire un point d'étape sur l'avancement du projet et les travaux engagés
2. Discuter sur les actions à inscrire dans le PNMA
3. Echanger sur la gouvernance et les prochaines échéances

I. Introduction par les ministères

Corinne BELVEZE, adjointe à la cheffe du bureau de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la pêche en eau douce (EARM3) de la Direction de l'eau et de la biodiversité (MTE / DEB) introduit la séance en précisant que l'élaboration du PNMA s'inscrit dans l'année du congrès mondial de la nature (UICN) mais également dans l'année de la révision des PLAGEPOMI et des SDAGE. Ce COPIL n°2 permettra notamment de faire le point sur l'engagement des acteurs sur les actions à inscrire dans le PNMA qui, pour certaines, pourront être inscrites comme des actions opérationnelles de la SNB.

Arnaud NGADJA-SANTHE, Chargé du suivi des poissons migrateurs et des autorisations de pêche dans le bureau de la gestion de la ressource (BGR) de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (MAA / DPMA) précise ensuite que l'on attend un engagement sur les actions du PNMA. Pour que le PNMA aboutisse, nous avons besoin d'un appui technique et pragmatique. L'objectif est également d'implémenter ces actions sur le court terme.

NOTA BENE :

A ce jour, le plan d'action comporte un nombre important d'actions. Les actions seront sélectionnées seulement si elles sont jugées SMART. C'est-à-dire qu'il faut qu'elles soient : précises, mesurables, responsables, réalistes et limitées dans le temps. De plus, ce plan ne peut pas être porté uniquement par l'administration. Il ne pourra fonctionner qu'avec une **prise de responsabilité** de la part des parties prenantes en tant que pilote, partenaires et/ou financeurs d'une ou de plusieurs actions.

II. Termes de références et planning prévisionnel

Termes de références (pour rappel) :

Les espèces considérées par le PNMA sont les 12 espèces amphihalines métropolitaines auxquelles viennent s'ajouter les espèces (poissons et macrocrustacés) des départements d'outre-mer.

Le PNMA est un plan multi-espèces et multi-espaces qui pourra contribuer à la déclinaison opérationnelle de la nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité. Le PNMA permet un dialogue avec les différents ministères : Ministère de la Transition Ecologique, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Ministère de la Mer et Ministère des Outre-Mer. De plus, le Plan Biodiversité, adopté en 2018, prévoit l'élaboration de plans d'actions multi-espèces pour les espèces les plus en danger, en

particulier dans les territoires d'outre-mer, afin d'identifier les actions qui contribuent simultanément à la préservation de plusieurs espèces, et ainsi de pouvoir démultiplier l'action (action 42).

Le calendrier se déclinera ainsi :

- **Fin 2021** : finalisation de la V1 du PNMA (équivalent à un document de planification national sans chiffrage des actions opérationnelles).

Cela implique :

Date (s)	Objectif (s)	Deadline
Semaine du 18 octobre	Transmission au COPIL des chapitres du PNMA sur un google document partagé	18 novembre pour les retours du COPIL
Durant le mois d'octobre	Organisation des bilatérales avec les pilotes et partenaires pressentis	1ère semaine de novembre
Fin novembre	Transmission du document de planification intégrant les retours des parties prenantes	Validation en COPIL
13 décembre	Organisation du COPIL n°3 du PNMA en présentiel sur Paris	
31 décembre	Transmission du document de planification (V1 du PNMA) à l'Europe	

- **2021/2022** : déclinaison des actions opérationnelles de façon concrète avec une prévision financière (budget prévisionnel avec hypothèses de la mise à disposition de fonds de la part des partenaires) et montage d'un projet LIFE

Stratégie financière :

- Dans le cas du montage d'un **LIFE PNMA**, nous aurions au maximum **60 % de financement** via ce programme européen. Cela nécessite un apport de 40 % de la somme total de l'action via d'autres sources de financements (régional, national, apport de financements par les partenaires...).
- Insertion de certaines actions cohérentes dans d'autres projets **LIFE** sur lesquels travaille l'OFB :
 - **LIFE intégré SN (stratégie nature)** visant à intégrer la biodiversité dans les politiques sectorielles avec la restauration des milieux comme fil rouge
 - **LIFE espèces mobiles** visant à répondre aux objectifs environnementaux de la DCSMM pilotés par l'OFB.

Prise en charge d'actions directement par des partenaires, en effet, toutes les actions ne seront pas intégrées dans les différents LIFE.

- **2022** : chiffrage des actions pour déposer un LIFE PNMA

III. Discussion sur les actions à inscrire dans PNMA suite à l'appel à positionnement lancé du 2 juillet au 20 Août

Il n'est pas demandé au COPIL de ce jour de se prononcer sur les actions. Le COPIL se prononcera

sur les actions mi-novembre via une demande de positionnement officielle.

Bilan de la participation suite à l'appel à positionnement lancé le 2 juillet et clôturé le 20 Août

Durant l'appel à positionnement lancé entre le 2 juillet et le 20 août, il a été demandé aux structures :

- de se pré-positionner en tant que pilote, partenaire
- s'ils étaient en accord ou désaccord avec les propositions à ce stade de rédaction
- de faire part de leur remarques, propositions d'amélioration de la rédaction de l'action

Au sein du COPIL, ont été comptés :

- 10 retours de la part des parties prenantes. Les structures ayant exprimé leur positionnement sont : EDF, FHE, CNR, MNHN-DINARD-BOREA, MNHN-PARIS-BOREA, CNPMM, CONAPPED, FNPF, MRM, CIPA.
- 4 retours de la part de la sphère Etat : DEB, DREAL Nouvelle-Aquitaine, DREAL Centre-Val de Loire, AELB.

A partir des éléments transmis par les structures, l'équipe projet OFB du PNMA, les ministères ainsi que les DREALs de COGEPOMI se sont réunis pour prendre en compte les remarques de l'appel à positionnement et étudier les propositions de pilotes et partenaires. A la suite de ce travail, les remarques du COPIL ont été prises en compte dans la nouvelle version des actions transmis au COPIL le 23/09/21 (il s'agit des ajouts en vert dans la rédaction du texte).

NOTA BENE :

Pilote : Mettre en œuvre l'action via ses connaissances et sa technicité. Il est responsable de l'action. Il peut-être le financeur de l'action mais pas nécessairement.

Partenaire Les partenaires pressentis sont des structures susceptibles d'être impliquées dans la mise en œuvre de l'action. Un partenaire peut être amené à être maître d'ouvrage s'il le souhaite ou partenaire technique par exemple. Les partenaires pressentis peuvent contribuer à la mise en œuvre de l'action à différents niveaux (fourniture de données, expertise, appui matériel de terrain, appui administratif, appui financier...)

Echange en séance sur les actions à inscrire dans le PNMA

Lors de cette session, chacun des thèmes a été discuté en procédant en trois étapes :

- 1- Un klaxoon a été mis en place afin de recueillir les points de désaccord et les propositions d'amélioration sur les propositions d'actions à inscrire dans le PNMA.
- 2- Pour chacun des thèmes, le référent thématique a fait une restitution de ce travail.
- 3- Un temps d'échange à l'oral a permis aux participants de s'exprimer sur les actions qui ont posé le plus questions.

Principales modifications à prendre en compte suite au COPIL n°2 du PNMA :

Les modifications listées ci-dessous suite au COPIL n°2 sont susceptibles d'évoluer en fonction des conclusions des bilatérales.

Thème 1 : Lien Terre-mer

L'idée d'une action sur l'évaluation de l'impact des grands prédateurs marins (cf.thon, dauphins, par exemple sur le mulot) a été évoqué. Au regard des connaissances très parcellaires sur le sujet, et à la difficulté de mettre en cause des espèces protégées, elle pourrait être envisagé post PNMA en mettant en place des observations pour mieux dimensionner cet impact.

Thème 2 : Pêche

HO2-1 : *Coordonner la mise en place d'objectifs de conservation pour toutes les espèces en métropole*

et dans les outre-mer

Dans l'objectif à atteindre 2 : « Définir des (objectifs quantitatifs de protection [et de prélèvements]) mettre par unité de gestion pour toutes les espèces et du pas de temps pour y arriver. », après discussion, il a été rajouté « **à l'exception de l'anguille** ».

De plus, pour l'« objectifs quantitatifs de protection » il a été proposé en séance de le remplacer par « **taux d'exploitation** ».

P-O2 - Mettre en place un cadre pour une pêche responsable des migrateurs amphihalins

Marie Lecomte et Nicolas Stolzenberg proposeront un nouvel intitulé de l'orientation lors de la bilatérale commune CONAPPED / CNPMMEM.

Thème 3 : Habitats CE

HO1-1.1 Identifier au niveau national des territoires à enjeux forts et particulièrement résilients face au changement climatique afin de renforcer spécifiquement leur protection :

La définition de « territoire résilient » à susciter des interrogations au sein du COPIL et doit être mieux définie.

Pour les participants, le titre de l'action doit être réécrit et le mot « identifier » est à proscrire. Suite aux remarques du COPIL, on peut envisager la proposition suivante : « **Harmoniser au niveau national la démarche d'identification** territoires à enjeux forts et particulièrement résilients face au changement climatique afin de renforcer spécifiquement leur protection ».

HO1-1.2 Identifier au niveau national les grands barrages "stratégiques", caractériser leurs impacts et les réduire :

Certains membres du COPIL sont plus favorables à une coordination nationale de ce qui est fait au niveau des PLAGEPOMI afin de ne pas multiplier les instances.

Ainsi, il faudrait rédiger différemment le titre de l'action et enlever le terme de « grand barrage ». Proposition : **Faciliter la mise en oeuvre de moyens adaptés (financier, technique et/ou administratif) permettant de limiter les impacts des ouvrages clés identifiés sur tout le territoire national**

Cette action sera **retravaillée** lors des bilatérales.

HO2-2 : Caractériser les impacts de la prédation sur les populations de grands migrateurs.

Dans l'objectif de l'action, les membres du COPIL se sont accordés à dire qu'il faut supprimer « en priorité à l'aval des ouvrages ».

HO3-1 : Elaborer une stratégie de surveillance du fonctionnement des dispositifs de franchissements piscicoles et veiller à son déploiement sur les territoires

Des demandes de précisions de la rédaction ont été exprimées par le COPIL. L'outil GEPAP pourrait être valorisé dans cette action et utilisé pour écrire la stratégie.

De plus, au vu des discussions, les membres du COPIL souhaitent mettre en avant l'idée d'élaborer une **stratégie d'aide à la surveillance** et au maintien de la fonctionnalité des dispositifs de franchissements piscicole et veiller à son déploiement sur les territoires. Cette idée sera affinée lors des bilatérales.

Thème 4 : Pisciculture et repeuplement

L'ensemble des actions du thème sera pris en charge par l'OFB via un appel d'offres. Toutefois il est demandé aux membres du COPIL d'être facilitateurs dans le cadre de cette action, car le prestataire ne pourra travailler que si l'ensemble des partenaires avancent dans le même objectif de rationalité.

Thème 5 : Suivis, évaluations et perspectives

SO1-1.1- *Outiller le PNMA d'un tableau de bord pour le suivi des actions*

Dans l'objectif de l'action le terme « surveiller » a été remplacé par « **Suivre l'avancement** du PNMA ».

SO1-3- *Porter à connaissance les résultats du PNMA auprès des autorités compétentes des documents de planifications*

Pour le pilote de l'action une réflexion est en cours, les **DREALS de bassin** pourraient être pilote mais pas uniquement.

SO2-1- *Centraliser les données de suivis des populations au niveau national*

Certains participants ont mis en avant que l'idée de refaire une autre base qui centralise l'ensemble des données semble une stratégie compliquée à mettre en place. Un système de catalogue de métadonnées permettant de savoir où est localisé la donnée semble plus adéquate.

Certains acteurs ont également relevé la nécessité d'intégrer des objectifs socio-économiques au sein de cet observatoire.

De plus, des membres du COPIL ont attiré l'attention sur le fait que dans les indicateurs nationaux, il est nécessaire de prendre en compte les stations de comptages et tous les autres suivis qui permettront de renseigner sur l'état des migrateurs. Les STACOMI ne suffisent pas à déterminer l'état des migrateurs amphihalins.

Thème 6 : Communication, sensibilisation et formation

CO1.1 *Consolider les éléments de communication à destination des différents publics en métropole et à adapter dans les territoires d'outre-mer :*

Pour certains acteurs, il ne faut pas oublier de prévoir une méthode de mise en œuvre.

CO2.1.2 *Créer une boîte à outil communication sur les migrateurs amphihalins :*

Créer une boîte à outil et centraliser les données pourrait être le rôle du CDR. Ainsi, il a été proposé de fusionner **CO2.1.2 et CO2.1.1** *Consolider la section dédiée aux poissons migrateurs dans le CDR cours d'eau et veiller à la rendre visible auprès des acteurs (notamment pour le marin).*

CO3. 1.4 *Sensibiliser et communiquer sur les espèces amphihalines auprès des usagers :*

Un travail avec les fédérations nationales apparaît intéressant pour cette action.

Concernant la gouvernance :

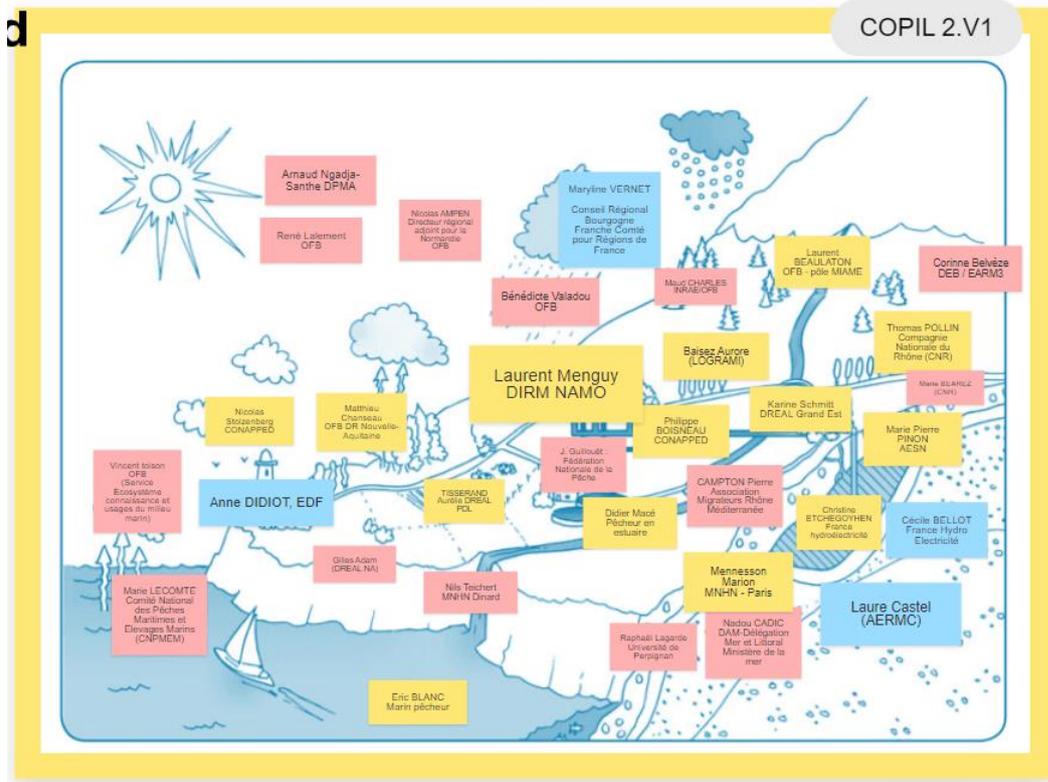
Groupe thématique :

Pour la construction des groupes thématiques, il est envisagé de construire des groupes en fonction des six thématiques. Les membres du COPIL pourront faire des propositions sur le document de planification partagé au niveau de la partie consacrée à ces groupes thématiques.

Conseil scientifique :

Il a été proposé que le comité scientifique s'apparente à la sollicitation d'experts au fil de l'eau (autre que les membres du COPIL).

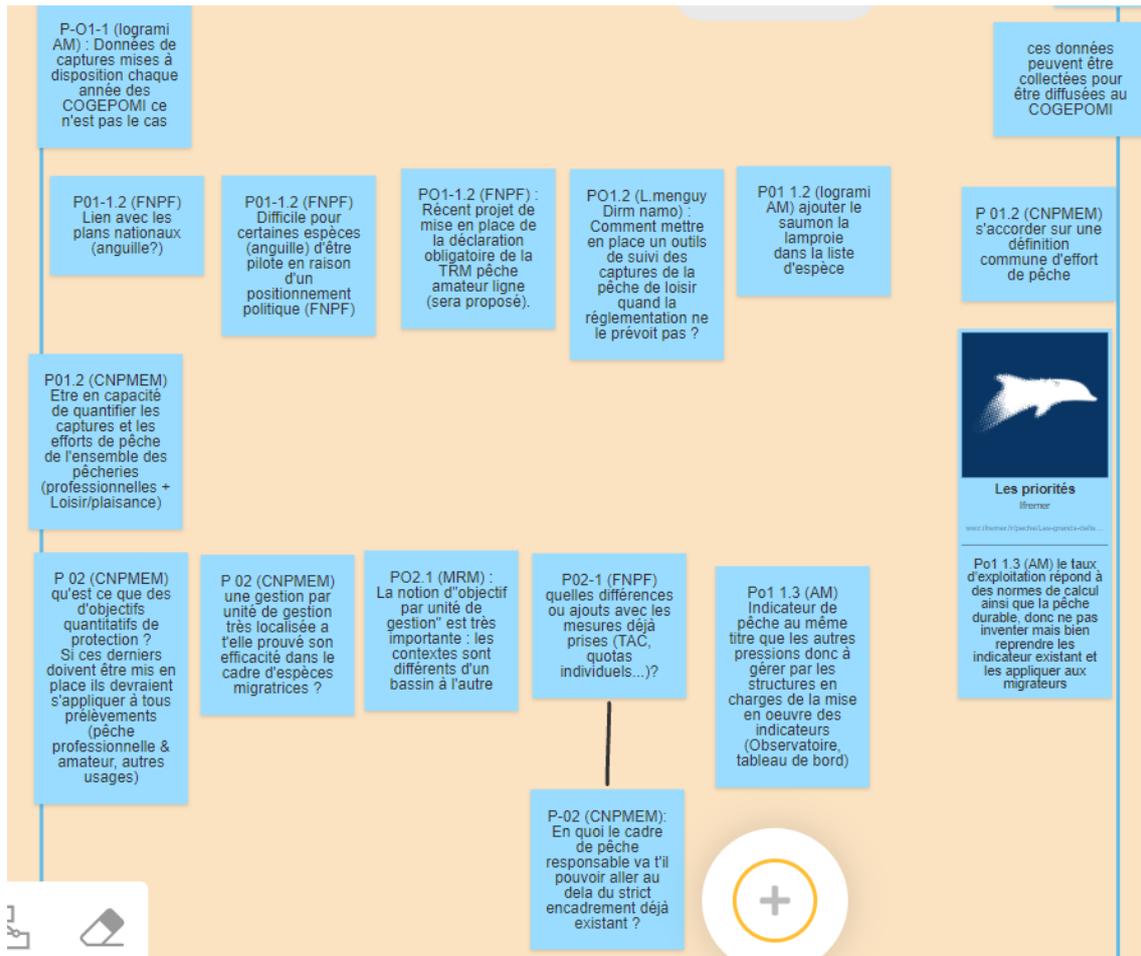
Les membres du COPIL pourront faire des propositions sur le document de planification partagé au niveau de la partie dédiée.



Thème : Lien terre-mer



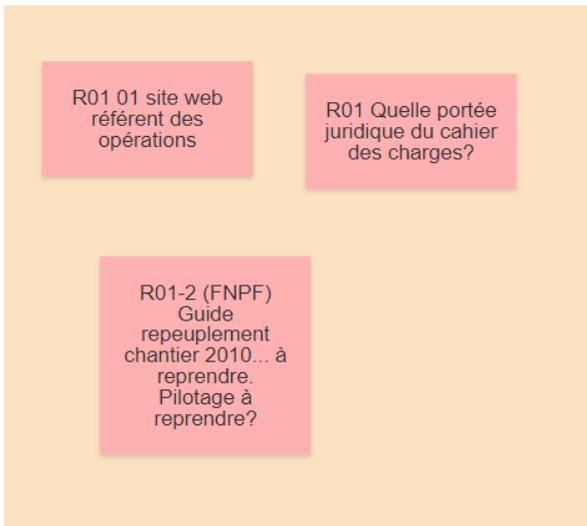
Thème : Pêche



Thème : Habitats CE



Thème : Pisciculture et repeuplement



Thème : Suivi, évaluation et perspectives



Thème : Communication



